



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF
TENUE LE 4 FÉVRIER 2019
A QUÉBEC**

Étaient présents : M. Jean Cormier (Par visio conférence)
M^{me} Patricia Couette (Par visio conférence)
M^{me} Lyne Guérin (Par visio conférence)
M^{me} Annie Goudreau (Par visio conférence)
M^{me} Jacinthe Malo (Par visio conférence)
M. Kévin Roy
M^{me} Marie-Hélène Talon (Par téléphone)
M^{me} Janot Pagé-Kroft (Par téléphone)
M^{me} Corinne Payne

M. Jean-François Rioux, LL.L, directeur général par intérim

Absence motivée : Aucune

Lundi le 4 février 2019, à 18 h 05

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance sous la présidence de M^{me} Corinne Payne.

Le secrétaire d'assemblée enregistre les présences. Le quorum ayant été constaté, la séance est déclarée légalement constituée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Plan de transition
 - 3.1 Étapes à venir
 - 3.2 Démission de la présidence
 - 3.3 Nomination des officiers par intérim
 - 3.4 Embauche de la direction générale
 - 3.5 Signature des conditions salariales
 - 3.6 Délégation de pouvoir de porte-parole
4. Suivis financiers
5. Consultation régionale sur les frais chargés aux parents
6. Prochaine séance du Comité exécutif
7. Levée de la séance

À la suite des discussions,

RÉSOLUTION #1902 — CE — 1387

Il est proposé par M^{me} Lyne Guérin
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

3. Plan de transition

3.1 Étapes à venir

La Présidente fait un suivi sur les prochaines étapes quant au plan de transition à la présidence et à la direction de la Fédération et sur la date idéale pour effectuer les annonces officielles.

3.2 Démission de la présidence

M^{me} Corinne Payne remet au Comité exécutif une lettre prévoyant sa démission en tant que Présidente de la Fédération. Cette démission est effective en date du 4 février 2019.

CONSIDÉRANT l'annonce de M^{me} Corinne Payne faite séance tenante;

RÉSOLUTION #1902 — CE — 1388

Il est proposé par M. Kévin Roy
Et résolu à l'unanimité

QUE le Comité exécutif prenne acte de la démission de M^{me} Corinne Payne à son poste de Présidente de la Fédération des comités de parents du Québec et celle-ci est effective en date du 4 février 2019

ADOPTÉ

3.3 Nomination des officiers par intérim

À la suite de la démission de la Présidente de la Fédération, le Comité exécutif procède à la nomination des officiers par intérim, conformément aux dispositions des Règlements généraux.

Présidence

CONSIDÉRANT l'article 6.5.4 a) des Règlements généraux de la Fédération;

RÉSOLUTION #1902 — CE — 1389

Il est proposé par M^{me} Annie Goudreau
Et résolu à l'unanimité

QUE le Comité exécutif nomme M. Kévin Roy au poste de Président par intérim de la Fédération des comités de parents du Québec et ce, à compter du 4 février 2019

ADOPTÉ

Vice-présidence

CONSIDÉRANT l'article 6.5.4 a) des Règlements généraux de la Fédération

RÉSOLUTION #1902 — CE — 1390

Il est proposé par M^{me} Janot Pagé-Kroft
Et résolu à l'unanimité

QUE le Comité exécutif nomme M^{me} Marie-Hélène Talon au poste de Vice-Présidente par intérim de la Fédération des comités de parents du Québec et ce, à compter du 4 février 2019

ADOPTÉ

La séance est dorénavant sous la présidence de M. Kevin Roy, président par intérim.

3.4 Embauche de la direction générale

M^{me} Corinne Payne se retire des délibérations pour le point 3.4. Il est 18 h 29

M. Kevin Roy se retire des délibérations pour le point 3.4. Il est 18 h 29

À la suite de l'intérêt manifesté par un candidat ainsi que l'étude approfondie de son dossier de candidature par le Comité exécutif, celui-ci procède à l'embauche à la direction générale de la Fédération.

CONSIDÉRANT la démission de M^{me} Corinne Payne au poste de présidente de la Fédération des comités de parents du Québec effective le 4 février 2019;

CONSIDÉRANT la candidature de M^{me} Corinne Payne au poste de directrice générale de la Fédération des comités de parents du Québec ;

CONSIDÉRANT le pouvoir du Comité exécutif de procéder à l'embauche de la direction générale de la Fédération des comités de parents du Québec prévu à l'article 3.4.12 de ses Règlements généraux;

RÉSOLUTION #1902 — CE — 1391

Il est proposé par M. Jean Cormier
Et résolu à la majorité

QUE le Comité exécutif procède à l'embauche de M^{me} Corinne Payne au poste de directrice générale de la Fédération des comités de parents du Québec et ce, à compter du 4 février 2019.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M^{me} Jacinthe Malo fait inscrire sa dissidence.

3.5 Signature des conditions salariales

M^{me} Corinne Payne se retire des discussions pour le point 3.5. Il est 18h35

M^{me} Jacinthe Malo demande à ce que M. Kevin Roy se retire des discussions pour le point 3.5 pour une question d'apparence de conflit d'intérêts. S'en suivent des discussions au sein du Comité exécutif et avec M. Jean-François Rioux :

CONSIDÉRANT les discussions sur la question de l'apparence de conflit d'intérêt;

RÉSOLUTION #1902 — CE — 1392

Il est proposé par M^{me} Lyne Guérin
Et résolu à la majorité

QUE Kevin Roy peut être partie prenante aux délibérations sur le point 3.5.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M^{me} Jacinthe Malo fait inscrire sa dissidence.

Suivant l'embauche de M^{me} Corinne Payne à titre de directrice générale de la Fédération, le Comité exécutif statue sur la conclusion du contrat de travail et sur la signature des conditions salariales du poste.

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre M^{me} Corinne Payne et le Comité de négociation des conditions salariales au poste de directrice générale de la Fédération;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe totale ne doit pas dépasser le montant établi par le Comité exécutif;

RÉSOLUTION #1902 — CE — 1393

Il est proposé par M^{me} Lyne Guérin
Et résolu à la majorité

QUE le Comité exécutif mandate M^{me} Patricia Couette, trésorière, pour signer l'entente sur les conditions salariales de M^{me} Corinne Payne au poste de directrice générale de la Fédération et ce, si cette entente respecte toutes les modalités établies par le Comité exécutif.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M^{me} Jacinthe Malo fait inscrire sa dissidence.

3.6 Délégation de pouvoir de porte-parole

Dans le souci d'assurer une transition efficiente à la présidence et à la direction de la Fédération, le Président par intérim propose de déléguer son pouvoir de porte-parole à la Directrice par générale jusqu'au 25 février 2019.

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une période de transition et de passation des pouvoirs de la présidence jusqu'à l'annonce officielle aux délégués du Conseil général;

CONSIDÉRANT que l'annonce officielle aux délégués du Conseil général se fera le 23 février 2019;

CONSIDÉRANT les disponibilités de M. Kevin Roy, président par intérim de la Fédération des comités de parents du Québec depuis le 4 février 2019;

CONSIDÉRANT le pouvoir du Président d'être le porte-parole de la Fédération prévu à l'article 3.3.1 a) des Règlements généraux;

CONSIDÉRANT le pouvoir du Président qui peut confier des mandats aux personnes de son choix aux fins de l'exécution de ses responsabilités, tel que mentionné à l'article 3.1.1 c) des Règlements généraux;

RÉSOLUTION #1902 — CE — 1394

Il est proposé par M^{me} Patricia Couette
Et résolu à la majorité

QUE M. Kevin Roy confie le mandat à M^{me} Corinne Payne d'assurer le rôle de porte-parole de la Fédération des comités de parents du Québec jusqu'au 25 février 2019, inclusivement.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M^{me} Jacinthe Malo fait inscrire sa dissidence.

4. SUIVI FINANCIERS

Le Président par intérim et la Trésorière présentent au Comité exécutif les états financiers intérimaires au 30 novembre 2019 ainsi que les prévisions d'ici la fin de l'année financière et répondent aux questions des membres (ANNEXE I). Les états financiers intérimaires tels que présentés au Comité exécutif seront déposés au Conseil général virtuel du 23 février 2019.

5. CONSULTATION RÉGIONALE SUR LES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

Considérant le dépôt éventuel d'un projet de loi traitant des frais chargés aux parents, le Président par intérim et la Directrice générale évoquent la possibilité de tenir une consultation régionale auprès des parents afin d'expliquer le projet de loi et de recueillir des éléments de consultation. Ils répondent aux questions des membres et prennent note des commentaires et suggestions.

CONSIDÉRANT les discussions sur une consultation régionale sur les frais chargés aux parents;

RÉSOLUTION #1902 — CE — 1395

Il est proposé par M^{me} Jacinthe Malo
Et résolu à l'unanimité

QUE la Fédération envisagera de tenir des consultations régionales en fonction du contenu du projet de loi à être déposé par le ministre ainsi que des délais de consultation.

ADOPTÉ

6. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

La prochaine séance du Comité exécutif aura lieu le samedi 16 mars 2019, à Québec.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé et aucun autre point n'étant soulevé ;

RÉSOLUTION #1902 – CE — 1396

Il est proposé par M^{me} Jacinthe Malo
Et résolu à l'unanimité

DE lever la séance. Il est 19 h 03.

ADOPTÉ

Kévin Roy, Président par intérim

Jean-François Rioux, secrétaire d'assemblée

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE** I État financiers intérimaires au 30 novembre 2019 ainsi que les prévisions d’ici la fin de l’année financière